Form Prof n° 68

Mars 2008

Sommaire

Page 2

La réforme commence à prendre forme

Gratification minimale pour les stages

Page 3

La VAE sous-utilisée

Absence de moyens pour les formations sanitaires et sociales

Page 4

CIF, la diversité en cause

Dans le supérieur

Form. Prof.
est une publication de l'Union nationale des syndicats autonomes - UNSA
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cédex

Rédaction :
Jean-Claude Tricoche, Secrétaire national, Françoise Bottin, Michel Bellandi, Jean-Marie Truffat, Christine Savantré
Conseillers nationaux
Tél. 01 48 18 88 57
Fax. 01 48 18 88 90
Email : tricoche@unsa.org

Retrouvez Form Prof sur www.unsa.org

Edito

L'UNSA auditionnée sur la réforme de la Formation

Lors de son audition par le Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), chargé de clarifier les objectifs et les priorités de la réforme de la formation professionnelle, l'UNSA a proposé six pistes d'amélioration du dispositif actuel et une priorité : la formation des personnes les moins qualifiées.

L'entrée sur le marché du travail des jeunes sans diplôme est source d'insécurité professionnelle. C'est donc à l'Ecole que doit être acquis le socle de connaissances et de compétences indispensables à une insertion professionnelle durable et à l'accès à la formation tout au long de la vie. En aval, les jeunes non qualifiés doivent bénéficier de parcours individualisés vers l'emploi et de formations en alternance développées pour améliorer la transition entre la formation initiale et le premier emploi.

La question de l'anticipation des besoins en compétences est essentielle dans l'entreprise comme dans le territoire. C'est dans le dialogue social sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que se trouveront les réponses les plus pertinentes pour l'entreprise comme pour les salariés.

Pour l'UNSA, il faut encourager le développement des compétences par la création d'un compte individuel permettant la transférabilité du DIF et d'une contribution des pouvoirs publics, pour tous ceux qui ont interrompu leur cursus scolaire initial au niveau IV ou infra IV. Ce compte pourra être utilisé à l'initiative des personnes pendant l'emploi et pendant les transitions professionnelles.

Pour accompagner les personnes, notamment les plus éloignées de la formation, les missions des OPCA doivent être revues. Leur action devra privilégier l'information, l'orientation, le conseil, l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi, ainsi que l'appui et l'ingénierie aux PME et TPE. La réorganisation du réseau de collecte des fonds de la formation doit contribuer à plus de proximité territoriale et à la mutualisation de fonds au niveau régional.

Au regard du lien entre compétences des salariés et compétitivité des entreprises, nous revendiquons l'élaboration du plan de formation par la négociation collective. Celle-ci se déroulera dans le cadre déterminé par les accords nationaux et sectoriels, et s'articulera avec la négociation triennale sur la GPEC.

Enfin, pour l'UNSA, c'est dans le cadre du développement des territoires, au plus proche des besoins des jeunes, des salariés et des entreprises, que les politiques de formation doivent être pilotées et évaluées à partir d'une planification régionale, concertée dans son élaboration et prescriptive dans sa mise en œuvre.

Intégralité de la déclaration de l'UNSA au COE sur www.unsa.org